

**SOUTIEN AU VELO ET VELO-CARGO A ASSISTANCE ELECTRIQUE :
ACQUISITION ET TRANSFORMATION**

► **OBJECTIFS**

- Favoriser les démarches globales de mobilité à faibles émissions et bas carbone
- Développer les mobilités actives
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique

► **BENEFICIAIRES DE L'AIDE**

Les particuliers de plus de 18 ans et résidant dans le Grand Est.

Ne sont pas éligibles :

- Les entreprises, associations, ou autres personnes morales de droit privé,
- Les collectivités ou services de l'Etat,

► **PROJETS ELIGIBLES**

- Achat d'un vélo / vélo-cargo à assistance électrique disposant d'un certificat d'homologation ;
- Installation d'un kit de conversion sur vélo / vélo cargo respectant la réglementation française et européenne (vitesse maxi de 25 km/h et puissance de 250 W, capteur de pédalage).
- L'achat ou l'installation doivent être réalisés auprès d'un vendeur / réparateur professionnel du cycle en Grand Est à partir du 18 mars 2022.

► **NATURE ET MONTANT DE L'AIDE**

La subvention régionale est forfaitisée à **200 €** pour un maximum de **10.000 aides**.
Limitation à 1 aide par foyer.

Aide cumulable avec les aides des collectivités locales et avec la « Prime vélo » de l'Etat¹.

¹ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35475#:~:text=Montant,la%20limite%20de%20200%20%E2%82%AC.&text=Si%20le%20montant%20du%20v%C3%A9lo,%C3%89tat%20sera%20de%20200%20%E2%82%AC>

LA DEMANDE D'AIDE

PLATEFORME DE TELESERVICES POUR DEPOT DES DOSSIERS :

La demande d'aide doit être réalisée dans les 3 mois suivants l'achat du véhicule. Pour les véhicules achetés antérieurement à la date de mise en service de la plateforme de téléservices, le délai de dépôt de la demande sera de 3 mois à compter de la date de mise en service de la plateforme de téléservices.

Les pièces justificatives suivantes pourront être demandées en complément du formulaire de demande :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture d'eau ou d'électricité ou de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), avis d'imposition ou certificat de non-imposition, quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer ;
- Pièce d'identité du demandeur (carte nationale d'identité, passeport, ...)
- Devis pour l'achat ou pour l'installation d'un kit
- Copie du certificat d'homologation de l'équipement et la notice technique ou l'attestation de respect de la norme NF EN 15194
- RIB avec l'identité du bénéficiaire

L'identité du bénéficiaire doit être identique sur l'ensemble des documents

► MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE

L'aide sera versée sur la production de la facture acquittée comprenant :

- le nom et l'adresse du bénéficiaire,
- le type et le modèle du vélo ou du kit installé
- la date d'achat,
- la mention facture acquittée et vélo récupéré avec le cachet d'un vendeur / réparateur professionnel du cycle en Grand Est.

Il est à noter que :

- l'aide régionale ne peut être considérée comme acquise qu'à compter de la notification au bénéficiaire de la décision d'attribution,
- l'attribution d'une aide se fait dans la limite des crédits votés au cours de l'exercice d'attribution de l'aide.